

*des Princes &c. Mai 1723. 325*

*Le Roi séant en son Lit de Justice a ordonné & donne que les Provisions de la Charge de Garde des Sceaux de France, dont lecture a été faite, seront enregistrées au Greffe de son Parlement, pour être exécutées selon leur forme & teneur.*

*Enregistrement des Provisions de la Charge de Garde des Sceaux.*

Ensuite il est remonté au Trône du Roi, & a pris l'ordre dudit Seigneur Roi, pour la reception des trois nouveaux Pairs. Remis en sa place & couvert, il a dit:

*Le Roi ayant jugé à propos d'honorer le Marquis de Biron, le Marquis de Levy, & le Marquis de la Valliere, de la dignité de Duc & Pair de France, & son Parlement ayant déjà procédé à l'Enregistrement des Lettres que S. M. leur a fait expedier à cet effet, & au jugement de leurs informations, S. M. ordonne qu'ils seront presentement reçus, & prendront place après avoir prêté le serment accoutumé.*

*Reception de trois nouveaux Pairs.*

Puis ayant dit qu'on fit entrer le Marquis de Biron, ledit Marquis ayant quitté son Epée entre les mains du premier Hussier, passé au premier Barreau débout & découvert, il a prononcé.

*Le Roi séant en son Lit de Justice a ordonné & ordonne que vous serez reçu en la qualité & dignité de Duc de Biron, Pair de France, en prêtant le serment accoutumé.*

Puis après le serment prêté en la maniere ordinaire, il lui a dit qu'il prit place après Mr. le Duc de Nivernois, ce qu'il a fait, après avoir repris son Epée.

Puis ayant fait entrer successivement le Marquis de Levy, & le Marquis de la Valliere, il leur a prononcé